

PRÉFET DE L'ISERE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Unité SEVESO plateformes

GRENOBLE, le 5 août 2019

Affaire suivie par : Claire-Marie NGUESSAN
Tél. : 04 76 69 34 11
Courriel : claire-marie.nguessan@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : *Suites de la visite d'inspection du 14 mars 2019*
PJ : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué le 14 mars 2019, une visite d'inspection sur votre site de Roussillon. Cette inspection portait sur

- les suites de l'inspection de 2017
- les demandes de modification déposées par l'exploitant le 9 février 2018, et le 5 mars 2019
- les Mesures de Maîtrise des Risques

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

J'attire votre attention sur le fait que, si vous disposez bien d'une liste de mesures de maîtrise des risques, celles-ci doivent être conçues, exploitées et maintenues en application de l'arrêté préfectoral. Il est prioritaire que vous vous appropriiez complètement ces mesures.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informée, dans un délai maximum d'un mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'actions visant à répondre aux observations formulées. Ce plan d'actions devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Monsieur le Directeur
EVONIK AEROSIL FRANCE
Rue Gaston Monmousseau
Plateforme chimique
38150 ROUSSILLON

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma sincère considération.

Le chef du pôle Risques Technologiques

Claire-Marie NGUESSAN

Copies : Dossier de l'établissement, PRICAE, chrono RT